



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 17
Mercredi 1^{er} mai 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le mercredi 22 mai 2024, de 19h à 21h, Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, se trouvera dans le local de la mise à l'enquête pour donner des renseignements.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), article 29).

L'œuvre cadastrale déposée peut également être visualisée via le géoportail à l'adresse <https://www.geojb.ch/>

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de sigeom sa, Rue des Oeuches 45 à 2740 Moutier (téléphone: 032/494.55.00 – courriel: info@sigeom.ch).

Belprahon, le 1^{er} mai 2024

Le Conseil communal

Election communale complémentaire du 9 juin 2024

Fin de mandat à terminer selon l'article 43 du «Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune de Corcelles».

A élire d'après le système majoritaire aux urnes:

Etant donné qu'un nombre insuffisant de candidat s'est présenté pour le poste de conseiller communal vacant au terme du dépôt de liste du 26 avril 2024, les citoyennes et citoyens de Corcelles ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, en vertu de l'article 33 alinéa 1 du «Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune de Corcelles» pour procéder, par le système des urnes, à l'élection d'une conseillère ou d'un conseiller pour la fin de mandat se terminant au 31 décembre 2027. Le vote aura lieu le dimanche 9 juin 2024 de 11h à 12h au local habituel ou par correspondance jusqu'au dimanche matin du scrutin à 10h45.

Art. 33 alinéa 1 du Règlement concernant les élections et votations aux urnes

«Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.»

Corcelles, le 26 avril 2024

Le Conseil communal

Votation fédérale et Election communale du 9 juin 2024

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Présidente:	M ^{me} Jordi Fabienne
Secrétaire:	M. Ferrus Pierre
Membres:	M ^{me} Salvi-Léchet Geraldine M. Ast Jonathan et M ^{me} Merino Laetitia (dès 12h)
Suppléants:	M ^{me} Medina Matos Susanna M ^{me} Meyer Egizia

Corcelles, le 25 avril 2024

Le Conseil communal



Belprahon

Avis de construction

Requérant: M. Florian Schaller, Chemin des Alouettes 5, 2515 Prêles

Auteur du projet: KD Architecture SA, M. Kipfer Danael, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Projet: Transformation du bâtiment existant avec agrandissement, nouvelle piscine, pose d'une pompe à chaleur extérieure et installation photovoltaïque intégrée en toiture.

Emplacement: parcelle N° 560, Chemin des Combattes 19, 2744 Belprahon

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H2

Dérogations: Art. 23 RAC, distance entre bâtiments
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 mai 2024 inclusivement, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 1^{er} mai 2024

Le Conseil communal

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Belprahon lot 3

Les zones agricoles, les pâturages et les forêts de la commune de Belprahon ont fait l'objet d'une nouvelle mensuration.

Le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête du 6 mai 2024 au 4 juin 2024

au secrétariat communal de Belprahon (loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), article 38).

Il n'y a pas de mutation en suspens au moment de la mise à l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en

Ecole secondaire

Organisation future du secondaire 1 - séance d'information

Les communes du Grand Val et celle de Roches proposeront à leur population de décider l'organisation future du secondaire 1, après le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura. L'assemblée communale de Belprahon sera appelée à se prononcer à ce sujet le 12 juin prochain. L'ordre du jour et l'invitation officielle feront l'objet d'une publication ultérieure.

Une séance d'information sera organisée le:

- mercredi 8 mai 2024, à 19h30, à la halle de gymnastique de Crémines

Cette séance est publique, les citoyennes et les citoyens des différentes communes sont les bienvenus.

(Une 1^{ère} séance a déjà eu lieu le mardi 30 avril 2024 à Grandval lors de laquelle les ayants droit de la commune de Grandval étaient invités à s'y rendre pour des questions formelles et de délai).

Une documentation peut être consultée sur le site de la commune ou auprès de l'administration communale.

Belprahon, le 1^{er} mai 2024

Le Conseil communal



Corcelles

Rectification publication du 24 avril 2024

Cycle secondaire I - Séance d'information

La séance d'information prévue à Crémines concernant l'organisation future du secondaire I après le transfert de la Commune de Moutier dans le canton du Jura aura lieu le mercredi 8 mai 2024 à 19h30 à la halle de gymnastique de Crémines.

Corcelles, le 26 avril 2024

Le Conseil communal



Crémines

Contrôle périodique des abris (CPA)

Dans le cadre du contrôle périodique des abris (CPA), qui est une exigence fédérale, la Commune a confié ce mandat à l'entreprise AbriAudit SA.

Les propriétaires concernés recevront un courrier de l'entreprise AbriAudit comprenant:

- La date de leur passage (prévu en mai et juin 2024)

- Une liste de contrôles
- Des informations relatives à la préparation et à l'entretien de l'abri

Merci d'avance aux propriétaires de bien vouloir se conformer aux exigences de cette visite et de réserver un bon accueil à l'entreprise AbriAudit.

Crémines, le 17 avril 2024

Le Conseil communal

Contrôle périodique des abris (CPA)

Dans le cadre du Contrôle périodique des abris (CPA), nous transmettons les compléments d'information suivants :

Qui assume la responsabilité du CPA :

Le CPA constitue un mandat légal imposé par la Confédération. Le canton assume la responsabilité générale du CPA. Il en a délégué la mise en œuvre aux communes.

Fréquence des contrôles :

Les autorités contrôlent les abris tous les dix ans au moins. Préalablement au contrôle, les propriétaires et les gérances doivent procéder à certains travaux préparatoires.

L'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) communique aux propriétaires, ou à la gérance, les éventuels défauts relevés lors du contrôle. Ceux-ci doivent être réparés d'ici au prochain CPA.

La désaffectation d'un abri requiert l'accord de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM). Celui-ci examine si une telle démarche est possible. Dans quels cas la désaffectation d'un abri est-elle possible :

L'OSSM peut autoriser la désaffectation d'un abri :

- si l'abri entrave démesurément ou empêche une transformation dans un bâtiment existant,
- si l'abri se situe dans une zone très menacée,
- si la modernisation occasionne des coûts excessifs,
- si la commune a terminé le contrôle périodique des abris, qu'elle dispose d'un inventaire des places protégées d'au moins 120 pour cent et que l'abri en question compte moins de 25 places, ou
- si la construction de l'abri date d'avant 1966 (année de l'entrée en vigueur des instructions techniques pour la construction d'abris obligatoires).

Demande préalable à la demande de désaffectation d'un abri :

Avant de remplir la demande de désaffectation d'un abri, vous avez la possibilité d'adresser gratuitement une demande préalable comportant une brève description des mesures envisagées, un plan et vos conclusions.

Complément, Procédure à suivre pour la désaffectation d'un abri :

- Envoyez la demande de désaffectation d'un abri à la commune, en y joignant les plans d'adaptation ou tout autre justificatif utile.
- La commune transmet votre demande à l'OSSM par le biais d'eBau ou par la poste pour appréciation. L'utilisation d'eBau n'est possible que si une demande de permis de construire est déposée simultanément.
- Si la demande de désaffectation d'un abri est déposée dans le cadre d'une demande de permis de construire, l'OSSM envoie son rapport officiel ou sa décision à l'autorité compétente pour l'autorisation (commune ou préfecture).
- Des émoluments seront facturés.

Informations utiles sur : www.bsm.sid.be.ch -> Contrôle périodique des abris.

Crémines, le 17 avril 2024

Le Conseil communal

Organisation future du secondaire I

Les communes du Grand Val et celle de Roches proposeront à leur population de décider l'organisation future du secondaire I, après le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura.

L'assemblée communale de Crémines sera appelée à se prononcer à ce sujet le 27 juin prochain. L'ordre du jour et l'invitation officielle feront l'objet d'une publication ultérieure.

Une séance d'information aura lieu **mercredi 8 mai, à 19h30, à la halle de gymnastique de Crémines**. La séance est publique, les citoyennes et les citoyens des autres communes sont les bienvenus. Pour des questions formelles et de délais, les ayants droit de la commune de Grandval étaient priés de se rendre à la séance d'information organisée dans leur commune le 30 avril.

Une documentation peut être consultée sur le site de la commune ou auprès de l'administration communale.

Crémines, le 1^{er} mai 2024

Le Conseil communal



Eschert

Avis de construction

Requérant : Steve Juvet, Au Village 10, 2743 Eschert

Auteur du projet : Idem que requérant

Emplacement : parcelle 15, Au Village 10, 2743 Eschert

Projet : construction d'un garage et terrasse accessible

Dimensions et genre : selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande **jusqu'au 23.5.2024 inclusivement** au secrétariat communal, où les demandes oppositions ou réserves de droit, dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date et inclusivement à la même adresse. Le dossier est également consultable durant la même période sur la plateforme e-bau depuis le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20578>.

Eschert, le 24 avril 2024

Police des constructions

Rectification publication du 24.4.2024

Secondaire 1

La séance d'information prévue à Crémines concernant l'organisation future du secondaire 1 après le transfert de la Commune de Moutier dans le Canton du Jura aura lieu le mercredi 8 mai 2024 à 19h30 à la halle de gymnastique de Crémines.

Eschert, le 1.5.2024

Le Conseil communal



Grandval

Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier : M^{me} & M. Anja et Jacky Michel, Grand-Rue 32, 2745 Grandval

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 1103, Grand-Rue 32, 2745 Grandval

Projet : Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau intérieure et élimination de la citerne.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Zone mixte centre

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 mai 2024 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Grandval, le 24 avril 2024

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier : Pro Natura – Schweizerischer Bund für Naturschutz Basel, M^{me} Lischer Vice-présidente et M. Leugger directeur, Postfach, 4018 Basel.

Pro Natura – Naturschutzverband des Kanton Bern, M^{me} Wagner Présidente et M. Heer directeur, Schwarzenburgstr. 11, 3007 Bern.

Auteur du projet : Pro Natura - Schweizerischer Bund für Naturschutz Basel et Pro Natura - Naturschutzverband des Kanton Bern

Emplacement : Parcelle N° 1264, Les Heurtous 1, 2745 Grandval.

Construction : selon les plans déposés.

Projet : Sécurisation et remise en état d'une cabane agricole.

Zone : Zone agricole.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 mai 2024 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Grandval, le 24 avril 2024

Le Conseil municipal

Assemblée municipale extraordinaire

Assemblée municipale extraordinaire du 30 mai 2024 à 19h30 à la salle communale

Ordre de jour

Parachever la révision du plan d'aménagement local (PAL)

- discuter et apurer du plan des périmètres de protection de la nature et du paysage (PPP) et des articles 49 - 62 Règlement de l'affectation du sol et de construction (RAC),
- rendre une décision globale sur la révision du PAL.

Le PPP et le RAC peuvent être consultés à titre d'information à l'Administration municipale et sur le site de la commune, www.grandval.ch.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre la décision de l'assemblée municipale auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 10 juin au 10 juillet 2024.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 24 avril 2024

Le Conseil municipal

Assemblée municipale de la Municipalité de Grandval, jeudi 6 juin 2024, salle communale à 19h30

Ordre du jour

- 1) Votation avenir du secondaire 1 communes du Grand Val et commune de Roches, Décisions
- 2) Divers

Les documents en rapport avec le point 1 (les deux règlements ainsi que les deux rapports de l'expert et le message d'informations) sont disponibles sur le site internet de la commune et sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouvertures.

Concernant le point 1 un message d'information sera distribué par tout ménage aux habitants de Grandval.

Les décisions de l'assemblée peuvent faire l'objet d'un recours au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Un éventuel recours contre les règlements d'organisation du Syndicat scolaire (point 1) peut être adressé à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau. Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 28 juin au 30 juillet 2024.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 1^{er} mai 2024

Le Conseil municipal

Fermeture du bureau communal

En raison de l'Ascension, le bureau communal sera fermé du mercredi 8 mai 2024 au lundi 13 mai 2024. La déchetterie sera fermée le 9 mai 2024.

Réouverture du bureau mercredi 15 mai 2024 à 9h30. En cas d'urgence uniquement, vous pouvez contacter M. Ian Laubscher au 079 335 80 12. Les dossiers en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous en lui téléphonant. Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 1^{er} mai 2024

Le Conseil municipal



Loveresse

Activation de la nouvelle période bons de garde - Kibon

Tous les parents du village de Loveresse peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour l'année 2024/2025.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la commune mixte de Loveresse avant le début de la prise en charge.

Pour obtenir un subventionnement dès août 2024, la demande complète doit impérativement être déposée à l'administration communale jusqu'au 31 juillet 2024 au plus tard.

Veillez si possible remplir la déclaration d'impôt avant de saisir les informations concernant votre situation financière. Vous pourrez en effet reprendre toutes les données nécessaires de la déclaration et les utiliser comme justificatifs dans la rubrique (Documents).

De plus amples informations au sujet de ce système sont disponibles sur www.be.ch/famille.

Loveresse, le 23 avril 2024

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Danz Joël, Chemin de Savaronne 4, 2738 Court

Emplacement: Parcelle N° 139, Rue Centrale 36

Projet: Modification de fenêtres en façades Ouest et Est et aménagement de 3 velux en toiture.

Zone: Cpc 1

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 24 mai 2024 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 24 avril 2024

Services Techniques-Urbanisme

Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche:

Un/e agent/e administratif/ve à 50% à l'Agence AVS, du 1^{er} août 2024 au 31 décembre 2025.

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à chancellerie@moutier.ch: lundi 13 mai 2024.

Moutier, le 23 avril 2024

Conseil municipal

Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche:

Un/e collaborateur/trice administratif/ve à 90%, au Service social régional de la Prévôté.

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à chancellerie@moutier.ch: mercredi 15 mai 2024.

Moutier, le 23 avril 2024

Conseil municipal

Société de tir de Champoz

Tirs obligatoires et Tir en campagne 2024

Nous informons la population que les Tirs obligatoires organisés pour notre commune par la société de Tir de Champoz auront lieu aux dates suivantes:

Mercredi 15 mai 2024 à Champoz de 18h30 à 20h

Samedi 15 juin 2024 à Champoz de 9h30 à 11h

Mercredi 21 août 2024 à Champoz de 18h30 à 19h30

Tir en campagne à Malleray

Vendredi 24 de 18h à 20h

Samedi 25 de 15h à 18h

Dimanche 26 mai de 9h à 12h

De plus nous informons les intéressés que, mis à part les tirs obligatoires, ils ont la possibilité de tirer au stand de Champoz chaque mercredi soir, de 18h à 19h30.

Les tireurs de Moutier sont les bienvenus.

Le stand sera fermé du 18 juillet au 13 août 2024.

Moutier, mai 2024

Municipalité de Moutier

Service des inhumations - Arrondissement de Moutier et environs

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Cette assemblée générale ordinaire aura lieu le **mercredi 29 mai 2024, à 19h, à l'Hôtel de Ville de Moutier, salle de la Bourgeoisie.**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée (14.7.2023)
2. Comptes 2023
3. Budget 2025
4. Aménagement secteur tombes série I - env. Fr. 17'000.-
5. Divers

Moutier, mai 2024

Service des Inhumations Arrondissement de Moutier et environs



Petit-Val

Assemblée ordinaire de la paroisse de Sornetan, le mercredi 5 juin 2024 à 20h15, salle de paroisse

Ordre du Jour

1. Salutations
2. Nomination de scrutateur
3. Approbation du PV du 6 décembre 2023
4. Approuver les comptes 2023
5. Informations sur la vie de paroisse
6. Information du PAR8
7. Divers et imprévus

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du 5 juin 2024, sera déposé publiquement durant 20 jours chez la secrétaire Sophie Juillerat (078 876 08 71) à Souboz, du 24 juin au 12 juillet 2024. Les ayants droits au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

Sornetan, le 19 avril 2024

Le conseil de paroisse

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)

Assemblée

L'assemblée des délégués du Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val aura lieu le **mercredi 5 juin 2024, à 20h, à l'Administration communale de Petit-Val à Souboz.**

Ordre du jour:

1. Salutations et liste des présences.
2. Nomination d'un scrutateur.
3. Approbation du procès-verbal du 28.11.2023.
4. Présentation discussion et approbation des comptes 2023.
5. Rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données.

- Rapport du président.
- Divers et imprévus.

Souboz, le 29 avril 2024

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)



Rebévelier

Assemblée communale

Le Conseil communal vous invite à la prochaine «Assemblée communale ordinaire», qui aura lieu le mercredi 5 juin 2024 à 19h30 à la salle de l'école.

Ordre du jour

- Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
- Présentation des comptes 2023
- Divers et imprévus

Rebévelier, le 24 avril 2024

Le Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérante: PS Group Immobilier SA, M. Oscar Villena, Rue de la Serre 116, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Auteur du projet: V. I. Group SA, M. Marco La Genusa, Rue de la Serre 116, 2300 La Chaux-de-Fonds

Emplacement: parcelles N^{os} 856 et 857, aux lieux-dits: «Rue Bel Air 17 et 21», commune de Reconvilier.

Projet: reconversion d'un ancien site industriel en deux immeubles d'habitation de 10 logements au total avec une zone multifonctionnelle comprenant l'assainissement et la transformation du bâtiment N^o 21, l'assainissement et l'agrandissement du bâtiment N^o 17, la démolition des anciens ateliers de mécanique et de diverses annexes, la construction d'un pavillon à usage collectif, d'un couvert à véhicules et d'abris à vélos, la pose de panneaux solaires sur les toits du bâtiment N^o 17 et du pavillon, l'adaptation et la création d'escaliers et de divers murs, l'aménagement de places de stationnement non couvertes et d'un espace extérieur collectif.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA2.

Recensement arch.: objet C, bâtiment digne de protection.

Dérogations: art. 17, 25, 35, annexe III-chapitre 8.3 RAC et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 avril 2024

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Administration des constructions

Nous tenons à informer les citoyens et les professionnels du secteur de la construction que suite au départ de notre administratrice des constructions à la fin du mois d'avril, une réorganisation temporaire de ce service a été mise en place.

Pendant cette période transitoire, qui durera jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau titulaire

le 1^{er} juillet 2024, le traitement des demandes de permis de construire sera confié à un bureau externe. Nous souhaitons prévenir les requérants que, malgré nos efforts pour maintenir des prestations efficaces, des retards dans le traitement des permis sont à prévoir.

Le Secrétaire municipal supervisera cette transition et toutes les mesures nécessaires pour assurer une gestion fluide des demandes en cours. Nous remercions par avance les requérants, ainsi que les auteurs de projets, pour leur patience et leur compréhension durant cette période.

Pour toute question ou préoccupation, n'hésitez pas à contacter notre administration municipale. Nous nous engageons à vous tenir informés et à faciliter cette période de transition pour tous.

Nous vous remercions pour votre collaboration et compréhension.

Administration municipale

Service des constructions



Roches

Transports scolaires

Nous mettons au concours le poste à temps partiel de

Conducteur/trice de bus scolaire (20% à 30%)

En tant que conducteur/trice scolaire, vous êtes en charge du transport des élèves de la région Roches-Moutier et environs sur plusieurs trajets quotidiens (env. 1000 trajets par année), du lundi au vendredi et durant les périodes scolaires. Entrée en service le 1^{er} août 2024.

Votre mission

- Veiller à la sécurité des passagers
- Être ponctuel et flexible
- Travailler en collaboration avec le Conseil communal et les écoles
- Assurer des courses spéciales en cas de besoin
- Nettoyer le bus scolaire, faire le plein d'essence

Vos atouts

- Votre domicile se situe dans la commune de Roches ou commune voisine (Les postulants domiciliés à Roches seront prioritaires dans la sélection.)
- Vous recherchez un emploi à temps partiel (entre 20% et 30%)
- Vous êtes en possession d'un permis de conduire catégorie D1 (obligatoire)
- Vous êtes en possession d'un certificat OACP, dans le cas contraire vous êtes motivé/e à suivre la formation
- Le travail avec les enfants vous plaît et vous avez le sens des responsabilités
- De langue maternelle française ou avec de très bonnes connaissances
- Casier judiciaire vierge

Si vous êtes intéressé/e nous vous prions d'adresser votre postulation (lettre de motivation, CV et extrait du casier judiciaire) au secrétariat de la commune de Roches jusqu'au 31 mai 2024.

Roches, le 26 avril 2024

Conseil communal

Votation fédérale du 9 juin 2024

Bureau de vote

Présidente: Sandrine Christen

Membres: Swann Bochud

Vreneli Gyger

Suppléante: Nadia Zwygart

Roches, le 26 avril 2024

Conseil communal

Agenda

La date de la course des aînés initialement prévue le mardi 11 juin 2024 est reportée au mardi 18 juin 2024.

Roches, le 26 avril 2024

Conseil communal

Rectification publication du 24.4.2024

Secondaire 1

La séance d'information prévue à Crémines concernant l'organisation future du secondaire 1 après le transfert de la Commune de Moutier dans le Canton du Jura aura lieu le mercredi 8 mai 2024 à 19h30 à la halle de gymnastique de Crémines.

Roches, le 29 avril 2024

Conseil communal



Saicourt

Informations communales

Fermeture de l'administration communale

Le bureau municipal sera fermé le mercredi 1^{er} mai 2024 et le vendredi 3 mai 2024.

Le Fuet, le 1^{er} mai 2024

Conseil municipal



Saules

Abo Sports 2024/2025 Tramelan (piscine-patinoire)

La commune de Tramelan propose un Abo-sport comprenant l'entrée à la piscine et la patinoire de Tramelan. A partir du 1^{er} avril 2024, les prix des abonnements ont été augmentés par le conseil municipal de Tramelan.

Le conseil communal de Saules a décidé de renouveler l'offre d'Abo-sports aux écoliers de Saules au même tarif que la commune de Tramelan.

Ainsi, le prix de l'abonnement à charge des parents passe de Fr. 10.- à Fr. 20.-.

Il sera en vente auprès du bureau communal du 13 au 17 mai 2024.

Une photo est nécessaire pour l'établissement de l'abonnement.

Saules, le 1^{er} mai 2024

Conseil communal



Seehof

Berichtigung Publikation vom 24.4.2024

Sekundar 1

Die in Crémines geplante Informationsveranstaltung über die zukünftige Organisation der Sekundarstufe 1 nach dem Transfer der Gemeinde Moutier in den Kanton Jura findet am **Mittwoch, den 8. Mai 2024 um 19.30 Uhr** in der Turnhalle von Crémines statt.

Seehof, den 22. April 2024

Der Gemeinderat Seehof



Sorvilier

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Pour:

L-2420137.1

Ligne souterraine 0.4 kV depuis la station MT Montagne de Sorvilier en direction de l'Ouest et du Nord-est

- Enfouissement du réseau aérien existant basse tension 0.4kV depuis la station transformatrice Montagne de Sorvilier (fouille environ 1630 m)
- Pose de tubes vides en réserve pour la MT (même tracé - environ 600 m)
- Suppression d'environ 1500 m de lignes aériennes

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont au nom de BKW Energie AG, Viktoriaplatz 2, 3013 Bern

Le dossier sera mis à l'enquête du 25 avril 2024 jusqu'au 24. mai 2024 dans la commune de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier.

Les documents relatifs au projet sont consultables en suivant ce lien:

<https://esti-consultation.ch/pub/3722/1e24bac0> ou en scannant le QR code ci-dessous



La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- a. les oppositions à l'expropriation;
- b. les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- c. les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- d. les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx);
- e. les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour

le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort Projets

Route de la Pâla 100, 1630 Bulle



Tavannes

Avis de construction

Requérant: M. Matteo Teneriello, Rue de Bellevie 27a, 2822 Courroux.

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Projet: remplacement de fenêtres, isolation périphérique des façades et pose d'un revêtement de façade ventilée en tôle métallique profilée du bâtiment Route de Reconvilier 9 sis sur la parcelle N° 1131 en zone mixte 3.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 mai 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 1^{er} mai 2024

Le chef des travaux publics

Abo sports 2024-2025

En collaboration avec celle de Tramelan, la commune de Tavannes propose pour la saison 2024-2025 un abonnement combiné piscine/patinoire. Celui-ci est disponible à tous citoyens tavannois au prix de vente de:

- CHF 20.- pour les enfants de 6 à 14 ans révolus
- CHF 50.- pour les étudiants dès 15 ans révolus et AVS
- CHF 95.- pour les adultes

L'abonnement est valable depuis la date d'ouverture de la piscine et jusqu'à celle de la fermeture de la patinoire. Les abonnements sont disponibles auprès de l'administration municipale (horaires habituels d'ouverture) **du 13 au 24 mai**.

Les requérants voudront bien se munir d'une **photo-passeport** qui sera jointe à l'abonnement.

Tavannes, le 28 avril 2024

La Municipalité de Tavannes



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Stève Blaesi, Coin des Bois 8, 2733 Pontenet

Auteur du projet: Dynamic Habitat Sàrl, La Gérine 5, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF427, Coin des Bois 8, 2733 Pontenet

Description du projet: création d'un appartement dans une maison existante, pose de Velux, création d'une terrasse

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre A, Espace bâti- B

Dérogations: RCC 511

Dépôt public: **du 24 avril au 24 mai 2024 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 19 avril 2024

Commune mixte de Valbirse

Infos communales

Pelouse de Champ-Martin inaccessible temporairement

En raison de travaux de réfection menés sur la pelouse de Champ-Martin, celle-ci sera indisponible dès le 30 avril et pour plusieurs semaines. La commune prie tout un chacun de respecter la signalisation qui sera mise en place.

En âge AVS? L'AGAVE est là pour vous

Depuis août 2021, il existe dans notre commune une association d'ânés, l'AGAVE. Apolitique et areligieuse, celle-ci a pour objectifs de créer des liens entre ânés mais aussi intergénérationnels, de faire entendre la voix des seniors, de favoriser la participation et l'intégration sociale en organisant différentes manifestations et animations. Marches, pique-niques, conférences et après-midis de jeux en sont quelques-unes. La liste actualisée est consultable sur le site www.valbirse.ch, rubrique Vivre à Valbirse/Agave.

Chaque habitant-e de la commune ayant atteint l'âge de l'AVS est invité-e à participer aux activités de l'AGAVE, voire à adhérer à l'association qui compte déjà 120 membres.

En cas d'intérêt, n'hésitez pas à contacter Wilya Scheidegger, présidente, au 077 433 39 61.

Des changements à la Commission Bien Vivre

La Commission Bien Vivre à Valbirse enregistre deux changements. Olivier Rion vient d'entrer en fonction et succède à Murielle Chevolet, démissionnaire à fin 2023. En outre et dès le 1^{er} juillet, Nicolina Raetzo remplacera Matilde Monnerat, qui quittera la CBVV à fin juin. Les autorités remercient les personnes précitées pour leur engagement en faveur de la collectivité.

Bévillard, le 29 avril 2024

Commune mixte de Valbirse

Divers

Stiftung für die Pastoration der deutschsprachigen Reformierten im Berner Jura

Sonntag, 2. Juni 2024 um ca. 10.30 Uhr,

Reformierte Kirche Corgémont

10.00 Uhr Andacht

ca. 10.30 Uhr Mitgliederversammlung

Traktanden:

1. Begrüssung

2. Wahl der Stimmenzähler
3. Protokoll der Zustiffterversammlung vom 25.6.23
4. Genehmigung der Rechnung 2023
5. Kenntnisnahme des Revisorenberichts
6. Genehmigung des Jahresberichts 2023
7. Genehmigung des Budgets 2025
8. Wahl der Delegierten in die Bezirkssynode Periode 2024-2028
9. Wahl der Revisionsstelle
10. Antrag auf Änderung des Organisationsreglementes
11. Informationen des Präsidenten
12. Informationen des Pfarrers
13. Vorschläge und Bedürfnisse der Zustiffter
14. Verschiedenes

Noch-Nicht-Zustiffter können sich vor Beginn der Versammlung einschreiben.

Eine Mitfahrgelegenheit organisiert M.-L. Hoyer, Tel. 079/ 795 92 59 oder 032 489 17 04

Auf Verlangen werden die Dokumente zugeschickt, bitte bei Frau Hoyer melden.

Tavannes, 2. April 2024

Der Stiftungsrat

Protection Civile Jura Bernois

Mise au concours – Collaborateur(trice) polyvalent(e) responsable logistique – instructeur(trice) - 80%.

Pour renforcer son équipe, le syndicat de communes du centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois met au concours un poste fixe de **collaborateur(trice) polyvalent(e) responsable logistique – instructeur(trice) - 80%**. Nous vous invitons à consulter l'annonce complète sur notre site internet via l'adresse www.opcjb.ch
23 avril 2024

Avis cantonal - Fermeture Ascension

Fermeture des bureaux de l'administration cantonale

La Préfecture et l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) de l'arrondissement administratif du Jura bernois informent la population que leurs guichets et leurs centrales téléphoniques seront exceptionnellement fermés le vendredi 10 mai 2024 toute la journée.

Courtelay, le 1^{er} mai 2024

Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte et Préfecture du Jura bernois

Paroisse réformée évangélique de Haute-Birse

Le conseil de la paroisse réformée évangélique de Haute-Birse vous invite à participer à l'assemblée de paroisse ordinaire qui aura lieu **le mardi 4 juin à 20h à la maison de paroisse de Tavannes, rue du Petit-Bâle 25.**

Ordre du jour:

1. Méditation
2. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 5.12.2023
3. Approuver le décompte du crédit d'engagement de CHF 310'000.- concernant la réfection de la toiture de la Cure Petit-Bâle.
4. Approuver le crédit additionnel de CHF 81'219.10, dont à déduire une subvention de CHF 22'719.45, pour la réfection des locaux ouest de la Cure Petit-Bâle.
5. Présentation, discussion et approbation des comptes 2023.
6. Rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données.
7. Présentation, discussion et approbation des modifications apportées au règlement du personnel.
8. Election d'un/une conseiller/ère

9. Informations régionales

10. Informations paroissiales

Les comptes 2023 et les modifications apportées au règlement sur le statut du personnel et des traitements sont déposés 30 jours avant l'assemblée au bureau de paroisse de Tavannes et peuvent être consultés sur demande au 032 481 15 11.

Conformément au règlement d'organisation de la paroisse réformée de Haute-Birse, le procès-verbal de l'assemblée du 4 juin sera déposé durant 20 jours. Durant ce délai il peut être consulté au secrétariat de la paroisse, rue du Petit-Bâle 25, sur rendez-vous (032 481 15 11).

Tavannes, le 1^{er} mai 2024

Brigitte Saunier

Syndicat pour l'alimentation en eau de Moron et environs

Invitation à l'assemblée générale du 14 mai au restaurant des 3 suisses à Saicourt à 20h

Ordre du jour

1. Appel et nomination d'un scrutateur
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
3. Comptes 2023
 - a) rapport du caissier
 - b) rapport des vérificateurs
4. Fixer le prix de l'eau et des taxes pour 2024
5. Rapport du président
6. Divers

Qualité de l'eau potable

Analyse microbiologique du 12 février 24

Enterocoques: 0 CFU/100ml

Escheria coli: 0 CFU/100ml

Moron le 26.4.24

Le comité SME

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Calendrier des parutions 2024

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	01.05.2024	mercredi	36	32	04.09.2024	mercredi
1		03.01.2024	SUPPRIME	19	18	08.05.2024	mercredi	37	33	11.09.2024	mercredi
2	1	10.01.2024	mercredi	20	19	15.05.2024	mercredi	38	34	18.09.2024	mercredi
3	2	17.01.2024	mercredi	21	20	23.05.2024	JEUDI	39	35	25.09.2024	mercredi
4	3	24.01.2024	mercredi	22	21	29.05.2024	mercredi	40	36	02.10.2024	mercredi
5	4	31.01.2024	mercredi	23	22	05.06.2024	mercredi	41	37	09.10.2024	mercredi
6	5	07.02.2024	mercredi	24	23	12.06.2024	mercredi	42	38	16.10.2024	mercredi
7	6	14.02.2024	mercredi	25	24	19.06.2024	mercredi	43	39	23.10.2024	mercredi
8	7	21.02.2024	mercredi	26	25	26.06.2024	mercredi	44	40	30.10.2024	mercredi
9	8	28.02.2024	mercredi	27	26	03.07.2024	mercredi	45	41	06.11.2024	mercredi
10	9	06.03.2024	mercredi	28	27	10.07.2024	mercredi	46	42	13.11.2024	mercredi
11	10	13.03.2024	mercredi	29		17.07.2024	SUPPRIME	47	43	20.11.2024	mercredi
12	11	20.03.2024	mercredi	30		24.07.2024	SUPPRIME	48	44	27.11.2024	mercredi
13	12	27.03.2024	mercredi	31		31.07.2024	SUPPRIME	49	45	04.12.2024	mercredi
14	13	04.04.2024	JEUDI	32	28	08.08.2024	JEUDI	50	46	11.12.2024	mercredi
15	14	10.04.2024	mercredi	33	29	14.08.2024	mercredi	51	47	18.12.2024	mercredi
16	15	17.04.2024	mercredi	34	30	21.08.2024	mercredi	52		25.12.2024	SUPPRIME
17	16	24.04.2024	mercredi	35	31	28.08.2024	mercredi				

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone : 032 481 24 03
Courriel : admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture : Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet : www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val : M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine : Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries : Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone : 032 481 38 28
Courriel : commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture : mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet : www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone : 032 499 96 60
Courriel : gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture : Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone : 032 492 18 29
Courriel : adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 16h à 18h30
Site internet : www.sorvilier.ch

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi (fermé le matin) à mercredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h
Jeudi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h
Vendredi:
9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpiloz 2
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61
Courriel: info@valbirse.ch
Site internet: www.valbirse.ch
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi

**Retrouvez la feuille officielle d'avis
du district de Moutier
en version électronique sur www.lasemaine.ch**